

Notre offre **eco2**

Avec **eco2**, vous compensez vos émissions de CO₂ liées à votre consommation de gaz naturel en finançant des projets d'aide à la réduction de gaz à effet de serre.

Le principe

- Nous calculons les émissions de CO₂ générées par votre consommation de gaz naturel en prenant en compte que la combustion de 5405 kWh* de gaz naturel émet 1 tonne de CO₂, soit un crédit carbone.
- Vous compensez intégralement les émissions de CO₂ liées à votre consommation de gaz naturel par l'achat de crédits carbone issus du programme Monaco Carbon Offsetting de la **Fondation Prince Albert II de Monaco**.
- Le prix fixe des crédits carbone est de 1,90€ HT par MWh*, soit 0,19c€ HT par kWh**.
- **eco2** est facturée en même temps que votre consommation de gaz et fait l'objet d'une ligne complémentaire sur la facture d'énergie.

La finalité

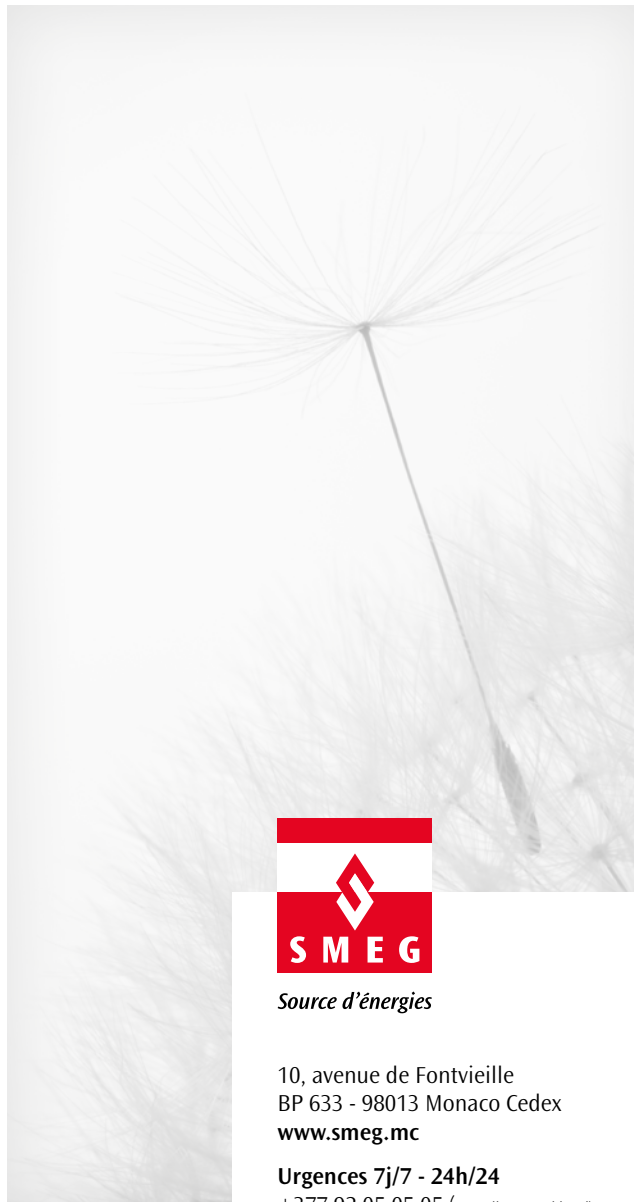
En choisissant **eco2** vous réduisez votre empreinte sur l'environnement et le réchauffement climatique.

Optimisez le présent, préparez l'avenir

eco2 fait partie du bouquet d'offres labellisées **e+**, énergie positive. Le label **e+** remis par la SMEG lors de la souscription à **eco2** est destiné à être affiché ou utilisé sur vos communiqués. Il constitue une preuve concrète de votre engagement en faveur de l'environnement.



*CO₂ : dioxyde de carbone - *MWh : Mégawattheure - **kWh : Kilowattheure (1 MWh = 1000 kWh)



Source d'énergies

10, avenue de Fontvieille
BP 633 - 98013 Monaco Cedex
www.smeg.mc

Urgences 7j/7 - 24h/24

+377 92 05 05 05 (coût d'un appel local)
Les communications sur cette ligne sont enregistrées

Service Relations Clientèle

+377 92 05 05 00
commercial@smeg.mc

facebook.com/smegmonaco



f
fedepall



Source d'énergies



l'offre de compensation carbone

eco2



Edition janvier 2016 - Imprimé sur papier PEFC certifié Ecolabel

Le réchauffement climatique

Le climat change et les indices qui confirment la réalité du réchauffement climatique sont nombreux : augmentation **lente**, supérieure à **0,6°C** en un siècle, des températures moyennes enregistrées par les stations météorologiques du monde entier, **diminution** de l'étendue et de l'épaisseur de la **banquise** arctique, recul des glaciers, **hausse** significative du niveau de la mer...

Les causes imputables à ce changement ne sont pas uniquement naturelles.

Certaines des activités humaines, domestiques et industrielles, par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), accroissent considérablement les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre dont le CO₂* qui représente 70 % des émissions.

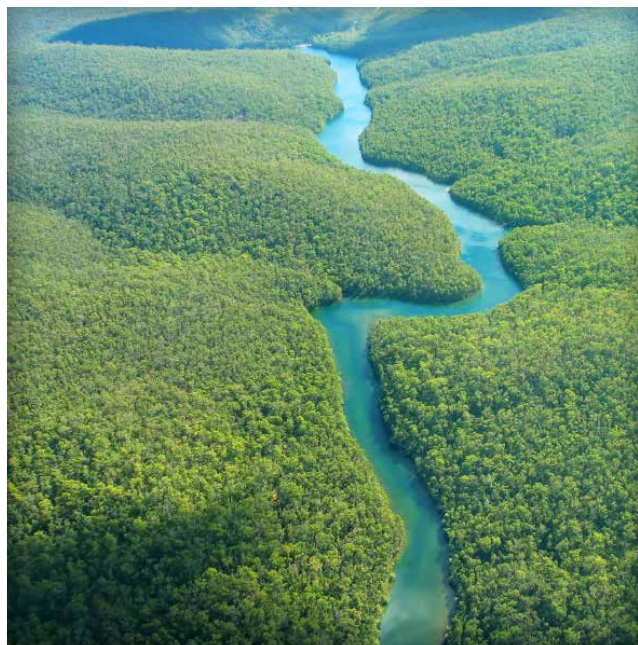
Cependant de multiples actions permettent d'en contrer les effets.

La SMEG vous propose de souscrire à la compensation carbone **eco2** pour y contribuer.

La compensation carbone

Le principe est qu'une quantité donnée de CO₂ émise à un endroit donné peut être compensée par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO₂ dans un autre lieu (énergie renouvelable, reboisement etc.). L'unité d'échange est le Crédit Carbone qui représente une tonne de CO₂.

*CO₂ : dioxyde de carbone



The Madre de Dios Amazon redd* Project

La **Fondation Prince Albert II de Monaco**, créée en 2006 et totalement dédiée à l'environnement, a élaboré, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, un programme de compensation volontaire, à but non lucratif, MCO₂, Monaco Carbon Off-setting. Il propose aux particuliers et aux entreprises de calculer les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités, puis de les compenser en rachetant des crédits carbone, leur permettant ainsi de réduire leur impact sur le climat.

En novembre 2012, la SMEG a signé un partenariat avec la Fondation Albert II de Monaco qui lui permet de bénéficier de crédits carbone issus notamment du projet REDD* Madre de Dios Amazone de lutte contre la déforestation et la dégradation de l'environnement.

Le projet REDD Madre de Dios Amazone est situé dans la région qui appartient au couloir de conservation de la biodiversité de Vilcabamba-Amboró en Amazonie péruvienne.

Dans les prévisions du projet, il s'agit d'éviter la perte de 112.500 hectares dans les dix prochaines années au sein de la zone affectée au projet.

Les objectifs de ce projet sont aussi de conserver la biodiversité de cette forêt tropicale, car elle sert d'habitat à quatre espèces en voie de disparition et onze espèces sauvages menacées d'extinction. D'un point de vue social, le projet contribuera au développement durable des producteurs ruraux et des communautés autochtones qui vivent dans les régions voisines.

www.fpa2.com

www.greenox.com – madre de dios project

*Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière.